AR Prefecture
082-218200558-20261020-D2026_52-DE
Reçu le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026

Département de TARN ETGARONNE
Arrondissement de CASTELSARRASIN
Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE
Commune de ESPARSAC
82500 ESPARSAC
TEL : 05.63.02.40.02

SEANCE DU

20 OCTOBRE 2026

VOTES

Membres en exercice	11
Quorum	6
Loi 2020-1379 du 14/11/2020	
Présents	10
Suffrages exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et six, les vingt octobres à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David GIRON.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 octobre 2026

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SALVADORI Marine, DELAYEN Laurence, DUBOIS Jennifer, LEROUX Aurélie et SOLDANO Catherine, et Messieurs GARCIA Jean-Denis, Messieurs GALVANI Michel, GOMEZ Philippe, GIRON David, GUIRBAL Jean-Paul
ETAIENT ABSENTS : M. Benoit TISSOT
PROCURATION : NEANT

DELIB2026_52: Prestation de mesures de fissures et expertise pour les bâtiments public Eglise de Haumont et Presbytère par le Cabinet ECB

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire les pouvoirs énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2342-1 et L.2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil que l'état des bâtiments continuent à se dégrader (les fissures s'étendent, la façade continue à se détériorer) et qu'il convient de prendre une décision pour l'avenir de ces bâtiments.
Par ce fait, il a fait appel au Cabinet ECB afin d'expertiser et de faire une analyse complète des bâtiments.

En vue de l'exposé de Monsieur le Maire et après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la Société ***CABINET ECB DUMAS -VIDAU Olivier El sis 20 ch. De Saint Caprais 82370 SAINT NAUPAHANY*** pour un montant TOTAL de **1 800.00€ HT.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer et de transmettre, à l'entreprise choisie plus haut, avec la mention « Bon pour accord »

Pour extrait conforme
Le Maire
David GIRON

MAIRIE D'ESPARSAC (Tarn et Garonne)

Au registre sont les signatures,
Ainsi fait et délibéré,
le jour, mois et an ci -dessus

Mise en ligne le : 15/11/2026 14:45 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : David GIRON, Maire
https://www.intramuros.org/esparsac/documents_administratifs/87411

AR Prefecture
082-218200558-20261020-D2026_52-DE
Reçu le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026

Cabinet ECB
DUMAS-VIDAU Olivier EI
20 ch de Saint Caprais
82370 Saint Nauphary
07.86.66.98.83
contact@cabinet-ecb.fr

Mairie ESPARSAC
15 rue Claude NABONNE
82 500 ESPARSAC
05.63.02.40.02 / mairie-esparsac@info82.com

A ST NAUPHARY Le 23/09/2026

Lettre de Mission

Madame, Monsieur
Nous vous remercions d'avoir sollicité notre Cabinet ECB, représenté par Monsieur DUMAS-VIDAU Olivier, Expert Conseil en Bâtiment, afin de réaliser la mission suivante :

Expertise Fissure

La provision sur nos honoraires est de **900.00 €** TTC à la prise en charge du dossier. Un acompte de la moitié est demandé à la signature du dossier (soit 450€ TTC).
Elle comprend : l'ouverture du dossier et la rédaction de la présente, l'analyse documentaire de votre dossier, la visite expertale sur site, le rapport d'expertise ainsi que les frais de déplacement depuis notre cabinet. L'analyse du terrain (étude de sol) n'est pas comprise dans la prestation et sera une prestation supplémentaire selon le besoin.
A réception des présents documents signés par vous et l'acompte, nous vous confirmerons que nous procéderons au démarrage de nos opérations à une date qui reste à convenir entre nous à l'adresse suivante **: eglise hameau d'HAUMONT 82500 ESPARSAC**
Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les éléments suivants lors de notre venue :

- ✓ Plans du permis de construire
- ✓ Copie des devis et factures de travaux réalisés ou de la notice descriptive du constructeur.
- ✓ Copie des différents documents en rapport avec les désordres évoqués.
- ✓ Tous autres documents susceptibles d'intéresser les investigations.

Pour la bonne forme, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner **un exemplaire du présent document, dûment signés avec la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».**

Dans cette attente et en vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Mr le maire d'ESPARSAC, D. GIRON
« Lu et approuvé _ Bon pour accord » et signature
« Lu et approuvé _ Bon pour accord »,

L'Expert,

Cabinet ECB
DUMAS-VIDAU Olivier EI
20 ch de Saint Caprais
82370 SAINT NAUPHARY
Siret : 519 415 551

Conditions de règlement : règlement de la provision sur honoraires, le jour de la visite.
Communication du rapport après réception du règlement de la note d'honoraires définitive

Mise en ligne le : 15/11/2026 14:45 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : David GIRON, Maire
https://www.intramuros.org/esparsac/documents_administratifs/87411

AR Prefecture
082-218200558-20261020-D2026_52-DE
Reçu le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026

Cabinet ECB
DUMAS-VIDAU Olivier EI
20 ch de Saint Caprais
82370 Saint Nauphary
07.86.66.98.83
contact@cabinet-ecb.fr

Mairie ESPARSAC
15 rue Claude NABONNE
82 500 ESPARSAC
05.63.02.40.02 / mairie-esparsac@info82.com

A ST NAUPHARY Le 23/09/2026

Lettre de Mission

Madame, Monsieur
Nous vous remercions d'avoir sollicité notre Cabinet ECB, représenté par Monsieur DUMAS-VIDAU Olivier, Expert Conseil en Bâtiment, afin de réaliser la mission suivante :

Expertise Fissure

La provision sur nos honoraires est de **900.00 €** TTC à la prise en charge du dossier. Un acompte de la moitié est demandé à la signature du dossier (soit 450€ TTC).
Elle comprend : l'ouverture du dossier et la rédaction de la présente, l'analyse documentaire de votre dossier, la visite expertale sur site, le rapport d'expertise ainsi que les frais de déplacement depuis notre cabinet. L'analyse du terrain (étude de sol) n'est pas comprise dans la prestation et sera une prestation supplémentaire selon le besoin.
A réception des présents documents signés par vous et l'acompte, nous vous confirmerons que nous procéderons au démarrage de nos opérations à une date qui reste à convenir entre nous à l'adresse suivante **: Presbytaire rue du château 82500 ESPARSAC**
Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les éléments suivants lors de notre venue :

- ✓ Plans du permis de construire
- ✓ Copie des devis et factures de travaux réalisés ou de la notice descriptive du constructeur.
- ✓ Copie des différents documents en rapport avec les désordres évoqués.
- ✓ Tous autres documents susceptibles d'intéresser les investigations.

Pour la bonne forme, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner **un exemplaire du présent document, dûment signés avec la mention « lu et approuvé, bon pour accord ».**

Dans cette attente et en vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Mr le maire d'ESPARSAC, D. GIRON
« Lu et approuvé _ Bon pour accord » et signature
« Lu et approuvé _ Bon pour accord »

L'Expert,

Cabinet ECB
DUMAS-VIDAU Olivier EI
20 ch de Saint Caprais
82370 SAINT NAUPHARY
Siret : 519 415 551

Conditions de règlement : règlement de la provision sur honoraires, le jour de la visite.
Communication du rapport après réception du règlement de la note d'honoraires définitive

Mise en ligne le : 15/11/2026 14:45 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : David GIRON, Maire
https://www.intramuros.org/esparsac/documents_administratifs/87411